Association SATIS-FRA

58 Rue Montalembert
Centre Médico Psychologique
63000 CLERMONT FERRAND

COMPTES ANNUELS

CABINET A2C
18 Rue Valentin HAUY
BP 5 - LA PARDIEU
63000 CLERMONT FERRAND
04.73.44.24.54

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total I						
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	200		200		200	
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	214		214	214		
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	291 487		291 487	44 217	247 269	559.21
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	291 901		291 901	44 431	247 469	556.97
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**						
	Primes de remboursement des obligations **(V)**						
	Ecarts de conversion actif **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	291 901		291 901	44 431	247 469	556.97

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	48 384	48 384		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	-5 774		-5 774	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-7 775	-5 774	-2 000	-34.64
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	34 835	42 609	-7 775	-18.25
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	243 883		243 883	
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	243 883		243 883	
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 843		11 843	
	Dettes fiscales et sociales	368	851	-483	-56.74
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	971	971		
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	13 183	1 822	11 361	623.52
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	291 901	44 431	247 469	556.97

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an 13 183 1 822

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	13 330	23 952	-10 622	-44.35
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	257 472		257 472	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Collectes				
Cotisations				
Autres produits				
Total I	270 802	23 952	246 850	NS
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	33 299	19 188	14 111	73.54
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements	990	7 822	-6 832	-87.34
Charges sociales	404	2 713	-2 309	-85.10
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)		0	-0	-100.00
Total II	34 693	29 724	4 969	16.72
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	236 109	-5 772	241 881	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées		2	-2	-100.00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI		2	-2	-100.00
2. Résultat financier (V-VI)		-2	2	100.00
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	236 109	-5 774	241 883	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	270 802	23 952	246 850	NS
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	34 693	29 726	4 967	16.71
Solde intermédiaire	236 109	-5 774	241 883	NS
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	243 883		243 883	
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	-7 775	-5 774	-2 000	-34.64

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	200.00		200.00	
40910000 AVANCES ET ACOMPTES	200.00		200.00	
AUTRES CREANCES	213.75	213.75		
42100000 SALAIRES DU PERSONNEL	213.75	213.75		
DISPONIBILITES	291 486.78	44 217.49	247 269.29	559.21
51200000 BANQUE CHALUS	291 486.78	44 217.49	247 269.29	559.21
TOTAL ACTIF CIRCULANT	291 900.53	44 431.24	247 469.29	556.97
TOTAL GENERAL	291 900.53	44 431.24	247 469.29	556.97

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	48 383.55	48 383.55		
10240000 APPORT SANS DROIT DE REPRISE	48 383.55	48 383.55		
REPORT A NOUVEAU	-5 774.31		-5 774.31	
11000000 REPORT A NOUVEAU	-5 774.31		-5 774.31	
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)	-7 774.57	-5 774.31	-2 000.26	-34.64
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	34 834.67	42 609.24	-7 774.57	-18.25
FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	243 883.30		243 883.30	
19410000 FDS DEDIES LIBER ADDICT	23 311.30		23 311.30	
19420000 FDS DEDIES RFE	220 572.00		220 572.00	
TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES	243 883.30		243 883.30	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	11 843.15		11 843.15	
40100000 FOURNISSEURS COLLECTIFS	3.88		3.88	
40810000 FOURNISEURS FAR	11 839.27		11 839.27	
DETTES FISCALES ET SOCIALES	368.00	850.59	-482.59	-56.74
43100000 ORGANISMES SOCIAUX	368.00	850.59	-482.59	-56.74
AUTRES DETTES	971.41	971.41		
46700000 DEBITEUR DIVERS	971.41	971.41		
TOTAL DETTES	13 182.56	1 822.00	11 360.56	623.52
TOTAL GENERAL	291 900.53	44 431.24	247 469.29	556.97

Association SATIS-FRA

58 Rue Montalembert
Centre Médico Psychologique
63000 CLERMONT FERRAND

ANNEXE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

CABINET A2C
18 Rue Valentin HAUY
BP 5 - LA PARDIEU
63000 CLERMONT FERRAND
04.73.44.24.54

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 291 900.53 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 270 802.00 Euros et dégageant un déficit de -7 774.57 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La répartitions des charges communes à tous les projets, a été chiffré en fonction des sommes allouées dans les budgets prévisionnels de chaque projet ou action cependant plafonné aux encaissements affectés déduits des décaissements directements affectés.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Contributions financières d'autres organismes			257 472				243 883
LIBER ADDICT			35 000				23 311
Recomandation Formalité			222 472				220 572
TOTAL			257 472				243 883

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Personnel et comptes rattachés	214	214	
TOTAL	214	214	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	11 843	11 843		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	368	368		
Autres dettes	971	971		
TOTAL	13 183	13 183		

Variation des fonds propres

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portés en fin d'exercice au passif du bilan au poste "fonds dédiés".
Au compte de résultat sont enregistrés:
- En charges dans le poste "engagement à réaliser sur ressources affectées" les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste "report des ressources non utilisées des exercices antérieurs", la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagés.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 839
Total	11 839

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

En l'absence d'élément, la mise à disposition des locaux, du mobilier et éventuellement du matériel n'est pas chiffrée

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	9
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	9
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	9
Permanence ou changement de méthodes	10
Informations générales complémentaires	10
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Tableau de variation des fonds dédiés	11
Etat des échéances des créances et des dettes	12
Variation des fonds propres	12
Produits à recevoir	12
Charges à payer	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Valorisation des contributions volontaires	13

NA = Non Applicable NS = Non significative

SATIS-FORMATION RECHERCHE ADDICTIONS

« SATIS-FRA »

Association Loi 1er juillet 1901

58 rue de Montalembert
63000 CLERMONT-FERRAND

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

ARVERNE CONSEIL
COMMISSARIAT AUX COMPTES
AUDIT CONTRACTUEL

SARL ARVERNE CONSEIL

Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Riom

32 rue de Sarlième – Centre d'Affaires du Zénith – 63800 COURNON D'AUVERGNE
04.73.31.55.57 audit@arverneconseil.fr

A l'assemblée générale de l'association SATIS-FORMATION RECHERCHE ADDICTIONS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SATIS-FORMATION RECHERCHE ADDICTIONS « SATIS-FRA » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous précisons que la société n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les compte de l'exercice clos le 31 décembre 2019 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cournon d'Auvergne, le 4 juin 2021

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



SARL ARVERNE CONSEIL
représentée par Eric MAS

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total I						
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	200		200		200	
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	214		214	214		
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	291 487		291 487	44 217	247 269	559.21
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	291 901		291 901	44 431	247 469	556.97
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**						
	Primes de remboursement des obligations **(V)**						
	Ecarts de conversion actif **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	291 901		291 901	44 431	247 469	556.97

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	48 384	48 384		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	-5 774		-5 774	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-7 775	-5 774	-2 000	-34.64
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	34 835	42 609	-7 775	-18.25
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	243 883		243 883	
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	243 883		243 883	
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 843		11 843	
	Dettes fiscales et sociales	368	851	-483	-56.74
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	971	971		
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	13 183	1 822	11 361	623.52
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	291 901	44 431	247 469	556.97

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

(1) Dont à plus d'un an 13 183 1 822
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	13 330	23 952	-10 622	-44.35
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	257 472		257 472	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Collectes				
Cotisations				
Autres produits				
Total I	270 802	23 952	246 850	NS
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	33 299	19 188	14 111	73.54
Impôts, taxes et versements assimilés	990	7 822	-6 832	-87.34
Salaires et traitements	404	2 713	-2 309	-85.10
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)		0	-0	-100.00
Total II	34 693	29 724	4 969	16.72
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	236 109	-5 772	241 881	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

Paraphé pour les besoins d'identification ARVERNE CONSEIL

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées		2	-2	-100.00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI		2	-2	-100.00
2. Résultat financier (V-VI)		-2	2	100.00
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	236 109	-5 774	241 883	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	270 802	23 952	246 850	NS
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	34 693	29 726	4 967	16.71
Solde intermédiaire	236 109	-5 774	241 883	NS
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	243 883		243 883	
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	-7 775	-5 774	-2 000	-34.64

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Comptes annuels

Association SATIS-FRA

58 Rue Montalembert
Centre Médico Psychologique

63000 CLERMONT FERRAND

Exercice clos le : 31/12/2020

APE : 7219Z **SIRET : 85191612200019**

S.A.R.L. au capital de 500.000€ - RCS Clermont-Ferrand 345 128 615
Telephone : 04 73 44 34 54 - Telecopie : 04 73 44 24 60 - E.Mail : a2c@a2c-experts-comptables.fr
18, rue Valentin Haüy - LA PARDIEU - BP 5 - 63064 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1